

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

OBJET

**AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR
RUE DU STADE / RD57**

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'ouvrage : Mairie de Gourlizon
12 Rue de la Mairie
29710 GOURLIZON
Tél : 02 98 91 08 92
Courriel : gourlizon.mairie@orange.fr

Marché n° : 2017-01

Date et heure limites de remise des candidatures : **15/05/2017, 16 heures**

Date et heure limites de remise des offres : **06/06/2017, à 16 heures**

AE.1 Maîtrise D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Mairie de GOURLIZON
Adresse	12 Rue de la Mairie 29710 GOURLIZON
Personne habilitée à signer le marché	Madame Emmanuelle RASSENEUR, maire de GOURLIZON

AE.2 CONTRACTANT(S)

Le, contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme	Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Les, **cocontractants soussignés**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjoints (cf. grille de répartition des prestations annexée)
- Solidaires, les unes des autres,

Et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1. cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

2. cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

3. cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

..... dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint
- Solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 48 à 50 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « infrastructures ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet « aménagement du carrefour rue stade / RD57 ».

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 6 mois, à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 15 jours qui suivent la notification du marché.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes préliminaires – EP		semaines
Etudes d'avant-projet - AVP		semaines
Etudes de projet – PRO		semaines
Dossier de consultation des entreprises		semaines
Assistance contrat de travaux – ACT		semaines
VISA		Semaines
Assistance aux opérations de réception (AOR) : - Délai de remise du DOE		Semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent le mois de remise des offres, dit mois zéro (m0) du marché de maîtrise d'œuvre

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux est fixée à 100 000 euros HT.

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à € HT soit% taux de rémunération

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit euros TTC.
(En toutes lettres)

Compléter l'annexe 1 : répartition des honoraires par co-traitant.

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission
Etudes préalables	
Etudes d'avant projet	
Etudes de projet	
Assistance à la passation des contrats de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Assistance aux opérations de réception	

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

2ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

3ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

Ordonnateur

Comptable assignataire des paiements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016:

Chapitre budgétaire

Article

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1. cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

2. cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

3. cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Fait en un seul original

A, le

Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à Gourlizon, le

Signature du candidat
(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Emmanuelle RASSENEUR
Maire de Gourlizon

ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR CONTRAINTANTS

Coût prévisionnel des travaux..... 100 000 € HT
 Taux de rémunération %
 Forfait de rémunération € HT

	% sur horaire	Total global HT	Répartition par contraitant			
			Part de	Part de	Part de	Part de
Etudes Préalables (EP)						
Etudes d'Avant Projet (AVP)						
Etudes de Projet (PRO)						
Assistance Contrats de Travaux (ACT)						
VISA						
Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)						
Assistance aux opérations de réception (AOR)						